

pitaine général y sont, sinon totalement annulés, du moins singulièrement amoindris. " Si par ci-devant, dit le roi, nous avons baillé aucunes lettres ou pouvoir à quelque personne, contrairement à la teneur de ces dites lettres, icelles nous avons dès à présent comme pour lors révoquées et révoquons, cassons et annulons, sinon autant et pour la temps que notre dit lieutenant les voudrait tolérer et endurer."

C'est la reconnaissance des rois !

Le seigneur de Roberval était autorisé à recruter, dans les prisons du royaume, des condamnés à mort, " à la charge que tous les dits criminels seront tenus de fournir aux frais et dépenses de leurs vivres et autres choses à eux nécessaires, les deux premières années et du nautilage des nefes (affrètement des navires) qui les porteront es dits pays transmarins et maritimes, même pour les faire mener en sûreté jusqu'aux ports et lieux desquels la dite armée partira."

On craignait d'une part que l'appel fait aux gentils-hommes de le suivre dans son expédition, ne restât sans écho et, d'autre part, on pensa " user de miséricorde, faire œuvre pitoyable et méritoire envers ces criminels et malfaiteurs, afin qu'ils puissent reconnaître le Créateur, lui en rendre grâce et amender leur vie."

Roberval donna à trois personnes pleins pouvoir pour lui recruter des prisonniers : Guillaume de Magdaillan, son beau-frère, Paul d'Auxilhon et Alonce de Cyville.

Il faut croire, dit M. l'abbé Morel, que les criminels se souciaient peu de faire le voyage du Canada, pour obtenir leur grâce, ou ne trouvaient pas facilement de quoi payer leur embarquement, car, dans l'accusé de réception, donné le 25 avril 1541, par Jean-François de la Roque à son beau-frère Guillaume de Magdaillan, des lettres-patentes du 7 février de la même année et de la procuration du 27 février suivant, nous lisons :

Le dit de Magdaillan a déclaré et affirmé par serment, présents les dits notaires (Payen et Cronne) n'avoir tiré aucuns prisonniers des juridictions susdites de la condition et quantité déclarée es lettres-patentes du roi, fors seulement un nommé Jehan Grévy, condamné à être pendu et étranglé, par le bailli d'Autun ou son lieutenant, confirmé par arrêt de la cour du Parlement, à Dijon, qu'il aurait fait amener prisonnier es prisons de la conciergerie du Palais, à Paris, qu'il conviendra renvoyer pour exécuter, à faute d'avoir satisfait à son nautilage.

L'abbé Morel ajoute plus loin :

L'entreprise était hérissée de difficultés. Avec de grands capitaux le succès eût été infaillible. Malheureusement pour le seigneur de Roberval, bien qu'il menât grand train, ses ressources étaient plus que modestes. Il lui fallait plus que jamais recourir à l'emprunt ; ce fut sa ruine. S'il comptait sur la générosité de ses admirateurs et sur l'enthousiasme des marins, cruelle fut sa déception lorsqu'il vit le peu d'empressement qu'on mettait à le seconder. La jalousie et la défiance se ligèrent contre lui et sa situation financière acheva de le discréditer. Le roi avait offert 45,000 livres pour la colonisation du Canada ; avec les deux tiers de cette somme Cartier réussit, en quelques jours, à équiper cinq navires qu'il rassembla dans le port de Saint-Malo. Les navires que souhaitait avoir le seigneur de Roberval semblaient au contraire introuvables. Proposait-il un affrètement, on hésitait à lui livrer des navires sans autre garantie que sa parole. Voulait-il acheter, on ne manquait pas de lui poser de dures conditions pour le paiement. Tous les expédients auxquels il eut recours lui devinrent funestes.

Les archives conservées au Château de Roberval ont donné à M. l'abbé Morel de précieux renseignements sur les tribulations qu'eût à subir Jean-François de la Roque avant d'obtenir les navires, les armes, provisions, et argent, et de pouvoir mettre à la voile.

Toutes ses propriétés furent engagées, il fit flèche de tout bois et enfin, le 16 avril 1542, il partit pour prendre possession du royaume dont François Ier lui avait donné le gouvernement et l'exploitation et où il croyait pouvoir recueillir de quoi relever ses finances.

On sait ce que produisit ce voyage.

Au point de vue de la colonisation, rien ; au point de vue financier, des dettes, toujours des dettes !

De son séjour au Canada, je ne dirai rien, puisque

la relation du voyage de Roberval, écrite par lui-même, quoique incomplète, nous renseigne un peu, mais je remarque que M. l'abbé Morel, en parlant de l'entrevue d'Auxilhoi de Sennetane avec le roi, dit que " François Ier écouta ses récits avec une bienveillante attention, examina avec intérêt les diamants qu'il lui présentait..."

Les diamants ! Il est évident qu'il y a erreur dans les documents, mais il serait bon de savoir exactement ce que présenta de Sennetane.

M. l'abbé Morel ne croit pas à la légende de l'île de la Demoiselle, et voici quelles preuves il donne à l'appui du doute qu'il exprime :

C'est Thevet, également, qui raconte l'histoire de l'infortunée Marguerite, que J.-F. de la Rocque, son oncle, pour la punir de s'être laissée séduire, aurait abandonnée, avec son amant et sa vieille servante Damienne, dans une île déserte, l'île de la Demoiselle, à trente-six lieues du Canada. Le nom de Marguerite ne se trouve nulle part dans les pièces originales qu'il nous a été donné de parcourir. Beaucoup de parents du seigneur de Roberval nous sont connus, cependant. Ce sont d'abord ses cousins germains, Bertrand de la Rocque, capitaine de Cherbourg et Guillaume, son frère ; puis d'autres cousins, Jacques de la Rocque, écuyer, et Jean de la Rocque, prieur de Cherbourg. C'est encore Jeanne de la Rocque, qui, dès l'an 1520, assignait une rente de 20 liv. p., payable sa vie durant, au couvent de Poissy, dont elle était religieuse ; Françoise de la Rocque, à qui, le 16 août 1548, Etienne Lefevre, sergent à cheval, à Senlis, vint, au château de Roberval, faire le commandement de payer aux chanoines de Saint-Frambourg de Senlis diverses sommes que leur devait J.-F. de la Rocque. Serait-ce Marquise de la Rocque qu'on aurait désignée sous le nom de Marguerite ? Le 26 mai 1542, Marquise de la Rocque achetait à Pierre Cullot, marchand à Verberie, 10 sols par de surcens à prendre sur Jean Firlet de Rhuis. Elle n'était donc pas en route pour le Canada. Nous laissons à Thevet la responsabilité de sa tragique histoire.

Jacques Cartier demanda à Roberval une reddition de comptes, et le roi institua une commission à cet effet, " pour voir le différent d'entre lesdits de Roberval et Cartier, tant sur le fait de la dite recette et dépense, que autres par eux respectivement prétendues." La présidence de cette commission fut dévolue à maître Legoupil, conseiller et lieutenant de l'amirauté de France, au parlement de Rouen.

Cartier prouva que ses dépenses excédait de 1.638 livres les sommes que le roi avait données pour l'expédition. La sentence que les commissaires de l'amirauté rendirent, le 21 juin 1544, lui donna gain de cause sur toute la ligne.

Roberval était de plus en plus ruiné.

Fit-il une seconde expédition au Canada ? Rien ne le prouve et il est bien certain qu'il ne mourut pas en 1549, dans un naufrage, comme le dit Charlevoix, car, comme le prouve M. l'abbé Morel, le 30 juin 1556, il s'associait, dans l'exploitation des mines de France, Claude de Grippon de Guillelin, seigneur de Saint-Julien. En juillet 1557, il donnait quittance de 87 livres 4 sols, pour des travaux par lui faits aux fortifications de la ville de Paris. Le 30 avril 1560, il obtenait des lettres en forme de requête civile, dans l'affaire de la mise en criées de sa terre de Roberval, mais en 1561, son neveu Louis de Magdaillan, présentait une requête au Parlement, comme " tuteur et curateur ordonné par justice à François de Magdaillan, héritier par bénéfice d'inventaire de feu François de la Rocque, son oncle maternel." Le vice-roi du Canada était donc mort dans cet intervalle. Né vers 1500, il devait avoir à son décès environ soixante ans. Thevet affirme qu'il fut assassiné la nuit à Paris, près le charnier du cimetière des innocents."

Roberval avait obtenu, en 1548, du roi Henri II, le don " de toutes les mines et minières métalliques, étant au royaume de France," et les lettres-patentes furent enregistrées à Carcassonne, en 1553, comme le prouve la notification faite par Philippe de Lévis, maréchal de la Foy, seigneur et baron de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne.

La terre et seigneurie de Roberval fut vendue quatre ans après la mort du vice-roi.

Elle fut adjugée, en 1565, par décret, à Louis de Magdaillan, écuyer, seigneur de Montataire, neveu à

J.-F. de la Roque, au prix de 5,300 livres tournois. Les créances présentées pendant les criées dépassaient 50,000 livres.

Et voilà comment Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval, mourut insolvable, après avoir été vice-roi d'un immense royaume et propriétaire de toutes les usines de France.

Pauvre Roberval !

Merci à M. l'abbé Morel de tous les renseignements contenus dans la brochure dont je n'ai cité que quelques extraits.

Si peu complets que je les publie, ils valent encore mieux que tous les potins politiques, comme je vous le disais en commençant.

J. F. de la Roque

L'ÉCOLE D'AGRICULTURE D'OKA

(Voir gravures)

A l'occasion de la bénédiction et de l'inauguration officielle de la nouvelle école d'agriculture, sous la direction des Pères Trappistes, à Oka, le 12 août dernier, un congrès des Missionnaires Agricoles et autres amis du progrès rural s'était réuni à cet endroit.

Pour en conserver souvenance, un certain nombre des congressistes ont voulu se faire photographier sur le perron de la bâtisse, dans le décor de ce magnifique bâtiment tout pavoisé pour la circonstance.

L'ouvrage a été fait, et fort joliment comme on voit, par un jeune artiste amateur M. H. Gigault, l'un des élèves de l'école.

Au bas du groupe se tiennent les élèves, avec leur sympathique professeur M. G. Boron. Audessus, le R. P. Dom Marie-Antoine, abbé Mitré de la Trappe, et président des Missionnaires Agricoles. A sa droite le Père Joseph, cèlerier de la Trappe ; à droite aussi, en avant, l'honorable M. Flynn, Premier Ministre de la province de Québec. A gauche, l'honorable commissaire de l'agriculture et la colonisation, M. Beaubien ; en arrière de celui-ci, l'assistant-commissaire, M. Gigault, père de l'artiste, puis encore en arrière MM. Robertson et J.-C. Chapais, commissaire et assistant-commissaire de l'Industrie Laitière pour le Canada. Tout à fait à l'arrière-plan, M. Castel Sec., S. I. L., de Québec, M. l'abbé Côté, président honoraire des Missionnaires Agricoles ; en avant de celui-ci, M. le G.-V. Leclerc, curé de la Malbaie, M. E.-A. Barnard, M. le Dr Grignon, le R. P. Lacasse, O. M. I., puis à droite, M. Chauvin, M. P., pour Terrebonne, M. l'abbé Montminy, président de la Société d'Industrie Laitière de Québec, M. Jules St-Elme, représentant *La Minerve* et *LE MONDE ILLUSTRÉ* ; à gauche vis-à-vis ce dernier, le représentant de *La Presse*, M. H. Roulland, au bas, à droite, M. le chanoine Bélangier, curé de Saint André Avelin et M. Dallaire, conférencier agricole, à gauche, M. A. Bellay, etc.

PATRIOTISME

Nous avons droit à notre existence nationale, comme race à part, et malheur à quiconque voudra nous enlever ce droit ; mais nous ne devons rien faire pour molester nos frères d'origine ou de croyances étrangères. Nous devons revendiquer nos droits avec fermeté, mais sans agression : nous devons combattre avec énergie tout ce qui tend à détruire notre caractère national, mais nous devons respecter chez les autres les droits que nous réclamons pour nous. La lutte que nous avons à faire est toute pacifique ; il ne s'agit plus de combattre des ennemis les armes à la main, mais de rivaliser comme race, avec des frères par l'instruction, le travail et la probité.

HONORÉ MERCIER.